

Commune de SAINT-ROMANS

Réunion publique n°3 du 8 novembre 2017

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : état d'avancement et présentation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Adeline REY
Urbaniste O.P.Q.U.
12 rue Ampère 38000 Grenoble
06 88 08 26 51
adelineray.urbanisme@gmail.com

Atelier VERDANCE
Paysagistes d.p.l.g.
12 rue Ampère 38000 Grenoble
04 76 21 58 21 / 04 76 21 58 20 (fax)
verdance@verdance.fr

+ Calendrier prévisionnel

1

2017

2018

Jusqu'au 8 décembre :

Possibilité de consulter les projets de Règlement écrit et graphique + Orientations d'Aménagement et de Programmation en Mairie.

Registre de concertation à disposition pour faire ses remarques.

Arrêt du PLU
par le Conseil Municipal

Avis des Personnes
Publiques Associées :
3 mois

Enquête publique
1 mois

Rapport du Commissaire
Enquêteur
1 mois

Approbation du PLU
par le Conseil Municipal

+ Rappels : historique du PLU de Saint-Romans

2007 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romans.

2010 : Loi d'Engagement National pour l'Environnement (Grenelle)

⇒ Renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les PLU : comment lutter contre le réchauffement climatique et la limitation des gaz à effet de serre, comment préserver les espaces naturels.

2011 : Le Conseil Municipal délibère sur la mise en révision du PLU.

2012 : Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise

⇒ Obligation de mise en compatibilité du PLU avec le SCOT.

Juin 2013 : 1^{ère} réunion publique de concertation sur la révision du PLU.

2014 : Loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR)

⇒ Renforcement de la légitimité de l'échelle intercommunale pour les documents d'urbanisme.

⇒ Adaptations du contenu et de la forme des PLU.

Février 2015 : 2^{ème} réunion publique de concertation sur la révision du PLU : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

+ Les modalités de concertation retenues pour la révision du PLU

Au moins 2 réunions publiques

⇒ 1^{ère} réunion publique le 24 juin 2013 : présentation de la démarche de révision du PLU.

⇒ 2^{ème} réunion publique le 24 février 2015 : présentation du projet communal (PADD).

⇒ **3^{ème} réunion publique, avant l'arrêt du PLU, aujourd'hui** : présentation de la traduction du projet communal notamment dans le règlement écrit et graphique.

Une exposition évolutive en Mairie

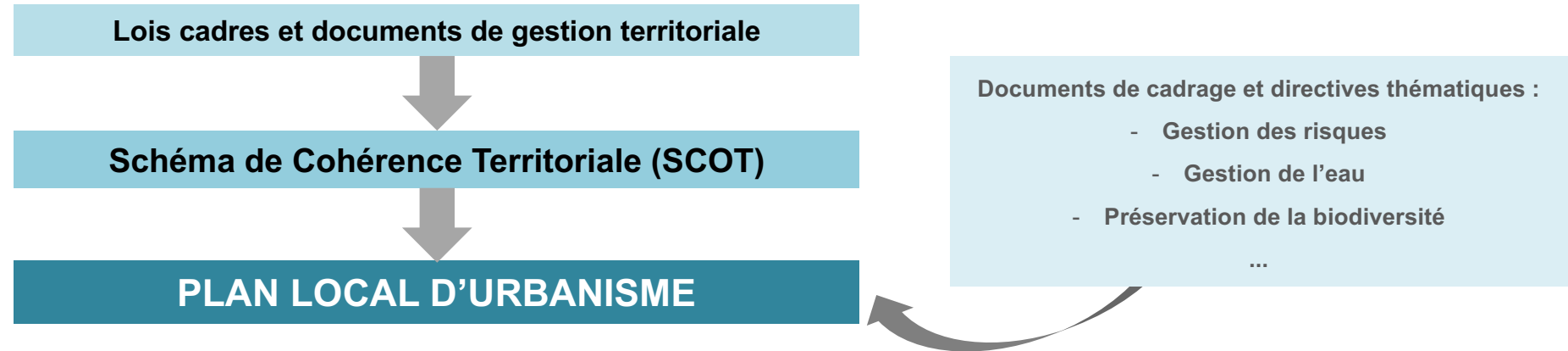
⇒ En complément des réunions publiques, qui reprend les supports présentés en réunion publique.

Des informations sur l'état d'avancement du PLU dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Mairie.

Des permanences des élus pour répondre aux interrogations des habitants.

+ Une compatibilité obligatoire avec le SCOT

4



Les principaux objectifs du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise :

1. Préserver, économiser, valoriser l'espace et les ressources.
2. Equilibrer, répartir et quantifier les capacités d'accueil au sein de chaque secteur sans amputer l'espace agricole et naturel.
3. Organiser le territoire autour d'espaces de vie (pôles urbains) plus qualitatifs et plus denses.

Incidences principales sur le PLU de Saint-Romans :

Saint-Romans est identifié comme « Pôle d'appui » dans la hiérarchie territoriale du SCOT :

⇒ Rythme de constructions moyen **plafonné à 5,5 logements/an/1000 habitants**, soit 115 logements neufs attendus d'ici 12 ans et un potentiel constructible à définir en conséquence d'environ **9 à 10 Ha** (hors zones d'activités économiques).

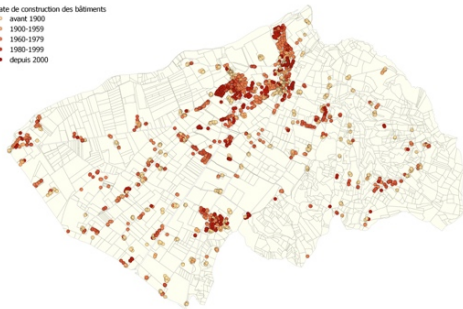
+ Le contenu du Plan Local d'Urbanisme

Le Rapport de Présentation

- Diagnostic
- Etat Initial de l'Environnement

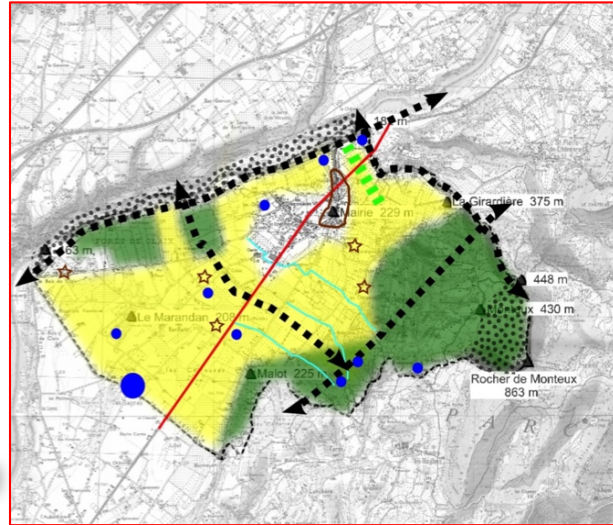
Date de construction des bâtiments

- avant 1900
- 1900-1959
- 1960-1979
- 1980-1999
- depuis 2000

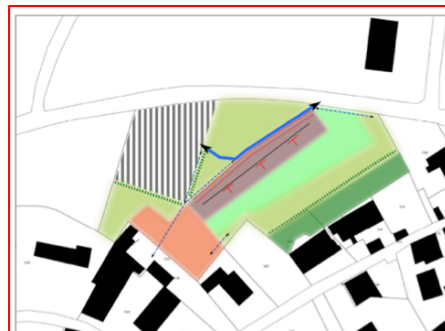


- Justification du projet communal et du règlement
- Evaluation des incidences sur l'environnement
- Indicateurs pour l'évaluation des résultats

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



Le Règlement écrit et graphique

